



Séance : 8 décembre 2023
Numéro : 3
Objet : Prêt bancaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le huit décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 23 novembre 2023, se sont réunis à la salle de réunion du Centre Culturel – Archives Départementales, 25 Avenue Victor Hugo - 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
10 membres présents, 5 membres représentés, 12 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Colette FEYBESSE, Jacques GARDE, Thierry SERIN.

Membres absents : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

- Vu l'article L2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat et notamment l'article 12,

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le SMICA doit procéder au renouvellement de ses serveurs d'hébergement des données qui ont été acquis en 2020. Pour cela, un marché public est en cours. Toutefois, au regard du montant de l'investissement, un emprunt bancaire est nécessaire.

Plusieurs consultations ont été réalisées auprès des établissements bancaires suivants :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Épargne
- La Société Générale

Deux établissements ont effectué une proposition : le Crédit Agricole et La Banque Postale.

Les conditions générales de recours à l'emprunt sont les suivantes :

- montant : 280 000 euros
- durée : 5 ans
- début du crédit : février 2024
- taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable)
- amortissement linéaire ou non

Par ailleurs, le taux d'intérêt, à titre indicatif, s'élèverait entre 4 et 4.5%.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

MANDATE	la DGS du SMICA pour demander conseil afin d'analyser les offres ;
APPROUVE	les conditions générales de recours à l'emprunt ;
AUTORISE	le Président à signer le contrat d'emprunt avec l'établissement bancaire le mieux disant, après analyse.
AUTORISE	le Président à réaliser les opérations financières suivantes : changement d'index, remboursements anticipés, renégociation de l'emprunt
DEMANDE	une information sur l'établissement bancaire

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20231208-20231208_3-DE
Reçu le 12/12/2023

Jean-Louis GRIMAL